

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

TOGETHRUST

Date de mise à jour : 19/10/24

ARTICLE 1 – Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (les « **Conditions Générales** ») sont conclues entre :

TGTH, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00€, dont le siège social est situé au 23 rue d'Anjou, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 925 373 144 et représentée par son Président, Monsieur Tamio NGOMA.

*Ci-après désignée la « **Société** » ou « **TOGETHRUST** » ;*

D'une part ;

ET

*L'Utilisateur du Site (l'« **Utilisateur** » et/ou le « **Client** »)*

D'autre part ;

*Ensemble dénommés les « **Parties** » et séparément une « **Partie** » ;*

TOGETHRUST exerce l'activité d'intermédiaire en financement participatif (« **IFP** ») dans les conditions des articles L. 548-1 à L. 548-6 et D. 548-1 à R. 548-10 du Code monétaire et financier (« **CMF** »), et est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (« **ORIAS** ») sous le numéro 24006639.

Pour la réalisation de cette activité, **TOGETHRUST** exploite la marque (« **TOGETHRUST** »).

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à la relation commerciale entre les Parties et ont pour objet de fixer les conditions et modalités d'utilisation du Site par l'Utilisateur.

TOGETHRUST propose aux personnes en besoin de financement d'un projet déterminé (« **Porteur de Projet** »), un service de mise en relation (ci-après « le **Service** ») avec des personnes souhaitant prêter des fonds à titre gratuit (ci-après « **Prêteur** »), selon le mécanisme de tontine (« **Tontine** »), via le site internet <https://www.togethrust.com/> (ci-après le « **Site** »).

Seules les personnes agissant dans un cadre non-professionnel peuvent utiliser le Service.

Toute utilisation du Site emporte l'acceptation sans réserve et l'engagement de respecter l'ensemble des présentes Conditions Générales. A cet effet, l'Utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales préalablement à la création de son Compte Utilisateur personnel (le « **Compte Utilisateur** ») sur le Site.

Les Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties, elles annulent et remplacent tout autre document, lettre, offre ou autre accord écrit ou oral antérieur ayant le même objet.

TOGETHRUST se réserve le droit, à sa seule discrétion, à tout moment de modifier le Site, le Service ou les présentes Conditions Générales.

En cas de modification des présentes Conditions Générales, la modification sera publiée sur le Site et l'Utilisateur en sera notifié au moins 48 heures avant l'entrée en vigueur des Conditions Générales modifiées.

L'utilisation du Site et le Service à la suite de la modification des Conditions Générales emportera acceptation par l'Utilisateur des Conditions Générales modifiées.

ARTICLE 2 – Définitions

« **CMF** » : désigne le Code monétaire et financier.

« **Commission** » : désigne le montant prélevé par TOGETHRUST sur les Cotisations pour la rémunération du Service.

« **Compte Client** » : désigne le compte (incluant le nom d'utilisateur choisi par l'Utilisateur) et l'espace personnel qui est réservé à l'Utilisateur après son inscription sur la Plateforme TOGETHRUST contenant les informations à jour sur l'Utilisateur, et permettant d'accéder aux Services.

« **Compte de paiement** » : désigne le compte de paiement tel que défini par la directive (UE) 2015/2366 concernant les services de paiement, ouvert au nom de l'Utilisateur dans les livres du Prestataire à l'effet d'inscrire au débit et au crédit les Opérations de paiement dans les conditions définies par les présentes Conditions Générales et par les Conditions Générales du Prestataire de paiement.

« **Cotisation** » : désigne la somme qui est versée périodiquement par les Participants à la Tirelire.

« **Conditions Générales** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation de TOGETHRUST applicables aux Utilisateurs.

« **Créateur** » : désigne l'Utilisateur à l'initiative de la création d'une Tirelire.

« **Distribution** » : désigne le reversement périodique des cotisations au bénéfice du Participant Bénéficiaire.

« **Données à caractère personnel** » : désigne, au sens du RGPD, toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

« **Droits de Propriété Intellectuelle** » : désigne les droits sur les inventions ; œuvres littéraires et artistiques ; dessins et modèles ; et emblèmes, noms et images utilisés dans le cadre de l'exécution des présentes ;

« **RGPD** » : désigne le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données.

« **Porteur(s) de Projet** » : désigne le Participant Bénéficiaire qui bénéficie d'un Prêt pour le financement d'un projet déterminé.

« **Force Majeure** » : désigne au sens de l'article 1218 du Code civil, en matière contractuelle, tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de son obligation par le débiteur.

« **Invité** » : désigne toute personne qui a reçu l'invitation de participer à une Tirelire et qui n'a pas encore un Compte Client.

« **Internaute** » : désigne toute personne qui consulte la Plateforme TOGETHRUST sans disposer de Compte Client.

« **Participant(s)** » : désigne le Prêteur ou le Porteur de projet qui participe à une Tirelire.

« **Participant(s) Bénéficiaire(s)** » : désigne le Porteur de projet qui bénéficie d'un Prêt.

« **Prestataire de paiement** » : désigne *Stripe Technology Europe, Limited*, société domiciliée au The One Building 1 Grand Canal Street Lower Dublin 2 Ireland et agréée en tant qu'Établissement de Monnaie Électronique (« **EME** ») par la Bank of Ireland sous le numéro C187865, le prestataire de services de paiement auquel a recours la Société.

« **Politique de confidentialité** » : désigne le document accessible et consultable depuis l'onglet « politique de confidentialité » du Site. Ce document contient les informations relatives à la protection des données à caractère personnel collectées par TOGETHRUST, notamment les données collectées, les finalités de ces collectes, les destinataires de ces informations, la durée de conservation de celles-ci, les moyens de sécurisation, ainsi que les droits des personnes titulaires de ces données.

« **Porte-monnaie électronique** » : désigne le Porte-monnaie associé au Compte de paiement de l'Utilisateur et accessible via le Site.

« **Support durable** » : désigne un instrument offrant la possibilité de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées, et qui permet la reproduction à l'identique des informations conservées.

« **Tirelire** » : désigne le support digital dans lequel les Participants cotisent les sommes et dans lequel les sommes sont stockées avant d'être reversées au Participant Bénéficiaire.

« **Tontine** » : désigne le mécanisme qui consiste pour deux ou plusieurs personnes de cotiser une somme d'argent et de verser cette somme d'argent au Participant Bénéficiaire, selon un rang de versement prédéfini.

« **Utilisateur(s)** » : désigne une personne ayant finalisé son inscription conformément aux présentes Conditions Générales et, notamment, ayant accepté les Conditions Générales et communiqué à TOGETHRUST l'ensemble des informations requises pour la validation de son inscription, et dont la demande d'inscription a été validée par TOGETHRUST et STRIPE.

« **ORIAS** » : désigne l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance.

« **IFP** » : désigne un Intermédiaire en Financement Participatif.

ARTICLE 3 – Disponibilité du Site et liens hypertextes

- Disponibilité du Site :

L'accès de l'Utilisateur au Site se fait via l'URL : <https://togethrust.com/>

Le Site et le Service associés sont accessibles 24/24h, 7/7j, sauf cas de Force Majeure (telle que mentionnée à l'article 23 des présentes) et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du Site et à la fourniture du Service.

L'Utilisateur est informé que le Site et le Service peuvent être suspendus à tout moment pour la réalisation des opérations de maintenance et de mise à jour, sans préavis et sans qu'une quelconque indemnité ne soit due à l'Utilisateur.

- Liens hypertextes :

Le Site peut contenir des liens hypertextes vers des sites internet gérés par des tiers. TOGETHRUST ne peut exercer aucun contrôle sur ces sites, ni assumer aucune responsabilité quant à leur contenu. En conséquence, TOGETHRUST ne fournit aucune garantie concernant le contenu et le fonctionnement de ces sites internet.

La mise en place par toute personne de tous liens hypertextes vers tout ou partie du Site est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite de TOGETHRUST, sollicitée préalablement par mail à l'adresse suivante : contact@togethrust.info.

TOGETHRUST est libre de refuser cette autorisation sans avoir à justifier de quelque manière que ce soit sa décision. Dans le cas où TOGETHRUST accorderait son autorisation, celle-ci est considérée comme temporaire et pourra être retirée à tout moment, sans obligation de justification à la charge de TOGETHRUST.

Tout lien hypertexte redirigeant vers le Site devra alors être retiré sur simple demande.

ARTICLE 4 – Conditions d'accès au Site

L'accès et la visualisation du Site sont libres.

Pour bénéficier du Service, l'Utilisateur doit remplir les conditions relatives à l'ouverture d'un Compte Client comme décrites à l'article 7.1.1 des présentes.

ARTICLE 5 – Description du Service

TOGETHRUST fournit aux Utilisateurs un Service consistant en la :

- Mise en relation entre des Porteurs de Projets et des Prêteurs pour la réalisation d'opération de financement participatif, au moyen du Site ;
- Définition et l'organisation des modalités des opérations de financement participatif entre Prêteurs et Porteurs de Projets ; et
- Définition et l'organisation des modalités de suivi de ces opérations de financement participatif et de leur gestion jusqu'à leur terme.

Ce Service est fourni exclusivement via le Site.

Le Porteur de projet et le Prêteur sont tous des Participants à la Tirelire.

Selon le rang de la Tirelire déterminé par le Créateur de la Tirelire, chaque Participant peut avoir le rôle de Prêteur ou de Porteur de projet.

En participant à la Tirelire, chaque Participant émet une demande de financement d'un achat ou un ensemble d'achats de biens ou de prestations de services déterminés concourant à la réalisation d'un projet spécifique (ci-après le « **Projet** »).

Le Service permet la conclusion d'un contrat de prêt (ci-après « **Contrat de Prêt** ») entre l'Emprunteur et le Prêteur, dont l'objet est la fourniture d'un Prêt à titre gratuit.

Les Clients reconnaissent que TOGETHRUST agit uniquement en tant qu'intermédiaire entre le Prêteur et le Porteur de projet.

Lorsqu'un Contrat de Prêt est conclu entre un Prêteur et un Porteur de Projet, la relation juridique ainsi créée est établie uniquement entre eux, TOGETHRUST demeurant un tiers au Contrat de Prêt.

ARTICLE 6 – Mise en garde de l'Utilisateur

L'Utilisateur reconnaît expressément courir un risque de défaillance du Participant Bénéficiaire pour le remboursement du Prêt.

L'Utilisateur reconnaît expressément courir le risque d'une perte totale ou partielle des fonds prêtés au Participant Bénéficiaire.

L'Utilisateur reconnaît expressément courir le risque d'un endettement excessif et que la souscription d'un Prêt l'engage et emporte des conséquences juridiques et financières en cas de défaut de remboursement.

Des mesures de gestion de ce risque et notamment un système de garantie partielle sont mises en place conformément à l'article 10.2 des présentes.

Pour atténuer le risque de perte totale ou partielle de fonds, TOGETHRUST recommande aux Utilisateurs de privilégier la participation à des Tirelires dont ils connaissent personnellement l'ensemble des Participants.

TOGETHRUST ne garantit pas les Utilisateurs contre la survenance éventuelle d'un ou de plusieurs impayés. TOGETHRUST recommande à l'Utilisateur de ne pas créer ou participer à des Tirelires dont le montant des Cotisations serait trop important au regard de ses revenus et de sa capacité de remboursement.

IMPORTANT : PARTICIPER À UNE TIRELIRE ENGAGE L'UTILISATEUR À VERSER L'ENSEMBLE DES COTISATIONS PRÉVUES PAR LES RÈGLES SPÉCIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DE LA TIRELIRE ET POUR TOUTE LA DURÉE DE CELLE-CI, DE FAÇON IRRÉVOCABLE.

ARTICLE 7 – Accès au Service

7.1. Ouverture d'un Compte Client

7.1.1. Conditions d'ouverture d'un Compte Client

Pour ouvrir un Compte Client, l'Utilisateur doit :

- Être une personne physique majeure, à la date de l'ouverture du Compte Client et jouir de la pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable ; et
- Être résidant en France ou dans l'Espace Économique Européen. Pour tout autre pays de résidence, TOGETHRUST se réserve la possibilité d'étudier la demande d'ouverture d'un Compte Client.

A ce titre, l'Utilisateur déclare expressément avoir la capacité et/ou avoir reçu les autorisations et pouvoirs requis pour souscrire et utiliser le Service, et garantit TOGETHRUST et le Prestataire de paiement contre toute responsabilité pouvant résulter d'une fausse déclaration.

L'Utilisateur déclare agir pour son compte. L'Utilisateur s'oblige et s'engage à utiliser le Service de bonne foi, à des fins licites et dans le respect des dispositions des Conditions Générales, de ses annexes et des éventuelles conditions particulières applicables.

7.1.2. Informations demandées pour l'ouverture d'un Compte Client

Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit créer un Compte Client en fournissant les informations suivantes :

- Civilité ;
- Nom et prénom ;

- Date de naissance ;
- Adresse postale ;
- Pays de résidence ;
- Numéro de téléphone ;
- Justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire) ;
- Justificatif de domicile ;
- Courrier électronique.

Par ailleurs, le Client doit fournir les informations suivantes :

- Catégorie professionnelle ;
- Grille salariale ;
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) / International Bank Account Number (IBAN) ;
- Pays de l'IBAN.

7.1.3. Acceptation des présentes Conditions Générales

Avant la création de son Compte Client, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales.

La sélection du bouton d'acceptation des Conditions Générales et l'enregistrement des informations renseignées emportent l'acceptation des présentes.

7.1.4. Vérification de l'identité du Client

TOGETHRUST, en sa qualité d'IFP, est soumis conformément à l'article L. 561-2 du CMF, aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (« **LCB/FT** »).

TOGETHRUST se conforme à ses obligations dites de (« **KYC** » ou « **Know Your Customer** ») au même titre que son Prestataire de paiement, avec lequel il collabore étroitement à cet effet.

TOGETHRUST transmet à son Prestataire de paiement, les informations relatives à l'identification des Clients, aux fins de la vérification de ces informations.

7.1.5. Ouverture du Compte Client et validation de l'inscription de l'Utilisateur

La validation de l'inscription de l'Utilisateur et l'accès au Service intervient dès lors que l'Utilisateur répond aux conditions d'inscription (article 7.1.1) et qu'il a procédé à l'intégralité des démarches d'inscription (articles 7.1.2 ; 7.1.3 et 7.1.4).

Néanmoins, TOGETHRUST pourra refuser de procéder à l'ouverture de l'accès au Service pour tout motif, sans avoir à justifier sa décision, notamment pour des motifs juridiques, pour assurer la sécurité du Site ou encore préserver les intérêts des autres Utilisateurs.

Tout refus du Prestataire de paiement d'ouvrir un Compte de paiement au nom de l'Utilisateur, quelle qu'en soit la raison, entraînera l'impossibilité d'ouvrir l'accès au Service pour l'Utilisateur.

Tout refus d'accès au Service ne donnera lieu à aucun droit à des dommages et intérêts au bénéfice de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est informé par courriel de la validation de son inscription ou du refus de procéder à l'ouverture de l'accès au Service et du Compte dans les meilleurs délais.

Dès lors que l'inscription est validée, l'Utilisateur peut accéder à son Compte Client et à l'ensemble du Service à l'aide de son identifiant et de son mot de passe.

La validation de l'inscription intervient dans un délai de 2 jours ouvrés à compter de la réception, par TOGETHRUST de l'ensemble des éléments visés aux articles 7.1.1 et 7.1.2, et sous réserve de l'absence de demandes d'informations complémentaires du Prestataire de paiement.

7.1.6. Dématérialisation de la relation

En application de l'article L. 311-7 du CMF, « *Constitue un support durable, au sens du présent titre, tout instrument offrant au client ou au professionnel la possibilité de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées, et qui permet la reproduction à l'identique des informations conservées.* ».

Des documents précontractuels et contractuels délivrés par TOGETHRUST peuvent être mis à disposition sur le Compte Client de l'Utilisateur.

Ces documents sont conservés pendant cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle entre l'Utilisateur et TOGETHRUST.

Deux (2) mois avant l'expiration de ce délai, l'Utilisateur reçoit un courriel de notification de l'expiration prochaine du délai de conservation.

Cette notification est communiquée au dernier courrier électronique connu de l'Utilisateur et TOGETHRUST ne saurait engager sa responsabilité si cette adresse est devenue obsolète.

7.1.7. Suspension et clôture du Compte Client

TOGETHRUST se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis tout Compte Client, de manière temporaire ou définitive (fermeture du Compte Client), en cas de faute imputable à l'Utilisateur ou de violation des Conditions Générales par ce dernier.

Une telle suspension peut également survenir, notamment en cas de gel ou blocage du Compte par le Prestataire de paiement, d'impayés sur une Tirelire, de non-communication de documents d'identification complémentaires, de violation des Conditions Générales, de résiliation ou de violation des présentes, de suspension ou de fermeture du Compte, ou encore lorsque le Compte de l'Utilisateur est considéré comme « inactif ».

Un Compte est considéré comme inactif si l'Utilisateur (ou une personne habilitée) ne s'est pas manifesté, ni n'a effectué aucune opération le Compte Client pendant une période de douze (12) mois.

Le Compte Client et le Compte de paiement sont indissociables. La clôture de l'un, entraîne automatiquement la clôture de l'autre.

7.1.8. Connexion et sécurité du Compte Client

L'Utilisateur détermine ses identifiants de connexion (courrier électronique et mot de passe) associés à son Compte Client. Ces deux éléments permettent l'accès au Compte Client et son strictement personnels et confidentiels et ne devront pas être communiqués, ni partagés avec des tiers, que ce soit oralement ou par écrit.

L'Utilisateur a également la possibilité de se connecter à son Compte Client en utilisant ses identifiants de compte Google ou Facebook. Ces options de connexion facilitent l'accès au Compte Client tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.

Lorsque l'Utilisateur choisit de se connecter avec ses comptes Google ou Facebook, il autorise TOGETHRUST à accéder à certaines informations de base de son profil, telles que son Nom, prénom, courrier électronique ou photo de profil. Ces informations sont utilisées uniquement pour vérifier l'identité de l'Utilisateur et lui fournir un accès sécurisé à son Compte Client.

L'Utilisateur a la possibilité de définir un nouveau mot de passe en renseignant son courrier électronique via la rubrique « mot de passe oublié » accessible sur le Site.

La taille du mot de passe doit être au minimum de 8 caractères et comprendre des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux. TOGETHRUST recommande à l'Utilisateur de suivre les recommandations de la CNIL en matière de création de mot de passe [<https://www.cnil.fr/fr/les-conseils-de-la-cnil-pour-un-bon-mot-de-passe>].

L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Compte Client. A cet effet, il doit notamment régulièrement modifier son mot de passe. Le mot de passe peut être modifié par l'Utilisateur depuis son Compte Client à l'aide de son identifiant et de son mot de passe en cours de validité.

Pour renforcer la sécurité du Compte Client de l'Utilisateur, TOGETHRUST met en place une fonctionnalité de déconnexion automatique. Ainsi, l'Utilisateur sera automatiquement déconnecté de son Compte Client après une période d'inactivité de 15 minutes.

L'Utilisateur est néanmoins invité à se déconnecter manuellement de son Compte Client et fermer la fenêtre de son navigateur ou à l'issue de sa session sur le Site afin limiter le risque tout accès non autorisé au Compte Client.

L'Utilisateur est le seul responsable de l'utilisation de ses éléments d'identification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son Compte Client en tant qu'Utilisateur, qu'elles soient frauduleuses ou non.

L'Utilisateur garantit TOGETHRUST contre toute réclamation à ce titre. Toute connexion au Compte Client ou transmission de données effectuée à partir des identifiants de l'Utilisateur est réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur, sauf preuve contraire.

L'Utilisateur est tenu d'informer le Support Client de TOGETHRUST sans délai, par courrier électronique ou par courrier, de toute perte, détournement ou usage frauduleux de ses identifiants par un tiers ayant permis l'accès frauduleux à son Compte Client. L'Utilisateur devra indiquer, dans le courriel ou le courrier, son nom, son prénom ainsi que son adresse postale.

Support Client :

- Courrier électronique à l'adresse suivante : contact@togethrust.info

ou

- Courrier à l'adresse suivante : Société TOGETHRUST - Service Client 23, rue d'Anjou – 75008 Paris

ARTICLE 8 – Utilisation du Service

8.1. Porte-monnaie électronique du Compte Client

L'Utilisateur a la faculté d'inscrire des fonds au crédit de son Porte-monnaie électronique dans les conditions prévues par les présentes.

Le Porte-monnaie électronique est associé au Compte de paiement de l'Utilisateur ouvert dans les livres du Prestataire de paiement.

Le Porte-monnaie électronique ne pourra, en aucune circonstance, présenter un solde négatif.

Le Porte-monnaie électronique d'un Utilisateur est exclusivement utilisé pour la réalisation des opérations de paiement listées ci-après, à l'exclusion de toutes autres :

Au crédit :

- Les opérations de paiement provenant d'un compte bancaire ouvert au nom de l'Utilisateur lui-même (alimentation du Compte par l'Utilisateur) – ci-après le « Money-in » ;
- Les opérations de paiement provenant des Porte-monnaie électroniques de chacun des Participants d'une Tirelire lorsque l'Utilisateur est lui-même Participant Bénéficiaire ;
- Le remboursement éventuel des Commissions facturées par TOGETHRUST.

Au débit :

- Les opérations de paiement visant à créditer un compte bancaire appartenant à l'Utilisateur lui-même (lorsque l'Utilisateur souhaite récupérer les sommes inscrites au crédit du Compte pour un usage autre que le Service) – ci-après le « Money-out » ;
- Les opérations de paiement provenant du Porte-monnaie électronique de l'Utilisateur Participant réalisées au bénéfice d'un Participant Bénéficiaire ;
- Le prélèvement de tous frais facturés par TOGETHRUST.

8.2. Compte de paiement

8.2.1. Ouverture du Compte de paiement

Le Compte Client est irrévocablement lié au Compte de paiement ouvert dans les livres du Prestataire de paiement au nom de chaque Utilisateur.

Le Prestataire de paiement de TOGETHRUST est la société *Stripe Technology Europe, Limited*, domiciliée au The One Building 1 Grand Canal Street Lower Dublin 2 Ireland et agréée en tant qu'Etablissement de Monnaie Electronique (« **EME** ») par la Bank of Ireland sous le numéro C187865.

En utilisant le Service, les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services du Prestataire de paiement : [<https://stripe.com/fr/legal/connect-account>].

8.2.2. Clôture du Compte de paiement

La clôture du Compte de paiement entraîne la clôture automatique du Compte Client.

- **Clôture à l'initiative de l'Utilisateur :**

L'Utilisateur peut demander la clôture de son Compte de paiement par courrier électronique à l'adresse contact@togethrust.info.

IMPORTANT : La clôture du Compte de paiement ou du Compte Client est impossible lorsque l'Utilisateur participe à une ou plusieurs Tirelires en cours, et ce jusqu'au terme de ladite participation à la Tirelire.

Ainsi, le Prestataire de paiement maintiendra et assurera le bon fonctionnement, aussi longtemps que nécessaire, des Comptes de paiement des Utilisateurs destinés à transcrire les opérations à intervenir au titre du Service.

- **Clôture à l'initiative de TOGETHRUST :**

La clôture du Compte Client par TOGETHRUST dans les conditions de l'article 7.1.7 entraîne automatiquement la clôture du Compte de paiement.

8.3. Création d'une Tirelire

L'Utilisateur doit au préalable avoir accompli les démarches de validation de son Compte Client avant de pouvoir créer une Tirelire.

Lorsque son Compte Client est validé par TOGETHRUST, l'Utilisateur lance le processus de la création d'une Tirelire en cliquant sur le bouton (« **Créer une Tirelire** »).

L'Utilisateur à l'initiative de la création de la Tirelire est désigné ci-après comme le (« **Créateur** »).

Tous les participants à une Tirelire, y compris son Créateur, sont désignés ensemble comme (« **Participants** ») et individuellement comme un (« **Participant** »).

8.3.1. Nom de la Tirelire

L'Utilisateur renseigne le nom de la Tirelire.

8.3.2. Détermination du projet

Le Projet est une opération ou un ensemble d'opérations, un évènement ou le soutien d'une cause pour lequel un Porteur de Projet cherche un financement total ou partiel.

Tout Participant à la Tirelire doit au préalable choisir une catégorie de Projet dans laquelle son Projet de demande de financement s'inscrit.

Le Projet déterminé de chaque Participant est communiqué à TOGETHRUST et aux autres Participants de la Tirelire.

8.3.3. Détermination des règles de fonctionnement de la tirelire

Le Créateur ouvre une Tirelire et définit les règles de fonctionnement suivantes : le nom de la Tirelire ; le montant à cotiser par Participant ; le taux du fonds de garantie (« **Fonds de garantie** ») ; la fréquence de cotisation ; la date de début de la Tirelire ; le nombre de Participants ; l'ordre de Distribution.

8.3.4. Invitation d'autres participants

Le Créateur peut inviter jusqu'à 50 personnes, Utilisatrices ou non, à participer à la Tirelire, étant précisé que pour pouvoir participer à la Tirelire, les personnes invitées doivent préalablement obtenir le statut d'Utilisateur et disposer d'un Compte Client validé.

Pour inviter des personnes, le Créateur ajoute dans les paramètres de la Tirelire, les courriers électroniques des personnes à inviter.

Les personnes invitées acceptent l'invitation avant l'expiration de la date limite mentionnée par l'invitation. Une fois délai suscité expiré, les personnes invitées ne peuvent plus participer à la Tirelire.

L'Utilisateur qui accepte l'invitation via l'interface de son Compte Client, devient alors Participant de la Tirelire à laquelle il a été invité.

8.3.5. Participation à la Tirelire

La participation à la Tirelire pour les Participants est irrévocable, à compter du début de Distribution de la Tirelire.

Par l'acceptation de l'ouverture de la Tirelire, le Participant donne l'ordre de procéder à plusieurs versements successifs de fonds, selon des échéances déterminées, au bénéfice des Participants Bénéficiaires successifs.

8.4. Cotisation

8.4.1. Fonctionnement de la Cotisation

Les Participants procèdent au paiement de la Cotisation conformément à l'article 9 des présentes et aux dates fixées par le Créateur. Ces paiements sont versés et comptabilisés sur la Tirelire. La somme des Cotisations sur la Tirelire est par la suite reversée sur le Compte du Participant Bénéficiaire selon les règles fixées par le Créateur, il s'agit de la distribution (« **Distribution** »).

La Distribution des Cotisations au Participant Bénéficiaire est un Prêt qui engage ce dernier à le rembourser, selon les conditions de l'article 8.3.3 des présentes.

Avant toute Distribution, l'Emprunteur valide en cliquant sur un bouton dédié via une fenêtre sur le Site, que les conditions financières de la Distribution sont équivalentes aux conditions financières du Contrat de prêt. L'absence de cette étape pour quelque motif que ce soit, y compris technique, ne remet pas pour autant en cause l'engagement au titre du Contrat de prêt.

Ce Prêt ne peut excéder cinq mille (5000) euros par Prêteur et par Projet. Chaque Projet ne peut être financé pour un montant supérieur à un million (1 000 000) d'euros.

Le Participant peut être Prêteur ou Participant Bénéficiaire à tour de rôle lors de chaque échéance de Distribution.

L'Utilisateur est informé, via son Compte Client et par courrier électronique, de la date d'échéance de paiement de chaque Cotisation. L'Utilisateur s'engage en conséquence à maintenir une provision suffisante sur son Compte de paiement, et à l'alimenter en conséquence, pour procéder au versement des Cotisations et de la Commission facturée par TOGETHRUST.

La Tirelire est uniquement une fonctionnalité technique permettant d'assurer le suivi du paiement des Cotisations et des Distributions entre les Participants, ainsi que des éventuelles dettes ou créances entre eux.

La Tirelire ne constitue en aucun cas un Compte de paiement ou un compte de dépôt au sens de la loi et de la réglementation. Les sommes et les flux financiers comptabilisés sur la Tirelire seront opposables à l'Utilisateur et aux Participants dans les conditions de l'article 22 des présentes.

8.4.2. Annulation de la Cotisation

Un Participant à une Tirelire peut annuler la Cotisation avant la date de début de la Distribution. L'annulation de la cotisation n'empêche pas la participation à une autre Tirelire.

Lorsque la Cotisation n'est pas complétée avec succès avant la date limite de Cotisation, la Tirelire est annulée et fermée. Les fonds pour le tour en cours sont restitués aux Participants ayant cotisé et une reconnaissance de dette est générée pour les tours précédents, le cas échéant dans les conditions de l'article 8.4.3 « Contrat de Prêt ».

Les commissions perçues par TOGETHRUST ne sont pas remboursées.

8.4.3. Contrat de Prêt

Conformément aux articles R. 548-6 et 548-8 du CMF, TOGETHRUST met à disposition sur le Site, un Contrat de Prêt type.

Ce Contrat de Prêt généré automatiquement est conclu entre le Participant en qualité de Prêteur et le Participant Bénéficiaire en qualité de Porteur de Projet.

L'acceptation de la participation à la Tirelire vaut signature du Contrat de Prêt, sous condition suspensive du versement par les Participants des Cotisations au Participant Bénéficiaire.

Le Contrat de Prêt constitue une reconnaissance de dette entre les Participants en qualité de Prêteur et les Participants Bénéficiaires en qualité de Porteur de Projet.

Par l'acceptation des présentes Conditions Générales, le Prêteur consent à déléguer à TOGETHRUST la faculté de signer le Contrat de Prêt en son nom et pour son compte.

ARTICLE 9 – Moyens de paiement

Pour l'alimentation du Porte-monnaie électronique du Compte Client selon l'article 8.1 des présentes (Money-In), l'Utilisateur peut recourir aux moyens de paiement suivants :

- Carte bancaire ;
- Virement bancaire.

La disponibilité de ces moyens de paiement est susceptible d'évoluer, sans que l'indisponibilité d'un des moyens de paiement n'ouvre droit pour l'Utilisateur à des dommages et intérêts.

TOGETHRUST informe les Utilisateurs des changements relatifs à la disponibilité des moyens de paiement.

ARTICLE 10 – Gestion des risques

10.1. Gestion des incidents

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance et accepté les risques liés à la participation à une Tirelire conformément à l'article 6 des présentes.

Si un Participant Bénéficiaire ne procède pas au paiement de sa Cotisation, pour quelque raison que ce soit, notamment en raison de l'absence d'une provision suffisante sur son Compte Client, la Tirelire et la Distribution sont arrêtées immédiatement. Un décompte des Cotisations et des Distributions restant dues est alors établi par TOGETHRUST.

Le Contrat de Prêt constitue une reconnaissance de dette entre le Participant et le Participant Bénéficiaire.

La Tirelire indique le montant des dettes et des créances de chacun des Participants, y compris du Participant n'ayant pas procédé au paiement de sa Cotisation.

10.2. Système de garantie

A la phase de la création de la Tirelire, le Créateur peut définir un pourcentage de garantie dans la section « Fonds de garantie », il s'agit de la (« **Garantie** »).

Le pourcentage de la Garantie correspond à un pourcentage de la Cotisation qui sera garanti en cas de défaillance de l'un des Participants.

Le pourcentage applicable est ajustable par paliers de 5% aux mieux des besoins des Participants. Il ne peut être supérieur à 20% du montant de la Cotisation.

A ce titre, la Distribution perçue par le Participant Bénéficiaire correspond à un montant déterminé après le prélèvement de la Garantie.

Le système de Garantie fonctionne par le prélèvement sur la Cotisation reçue par un Participant Bénéficiaire, du pourcentage susmentionné.

En cas de défaillance dudit Participant Bénéficiaire, le montant du pourcentage de Garantie est restitué aux Participants, pour rembourser une partie du Prêt.

10.3. Recouvrement

Dans l'hypothèse selon laquelle la défaillance d'un Participant Bénéficiaire pour le remboursement du Prêt ne serait pas régularisée dans le délai prévu par le Contrat de Prêt et selon les modalités de la Tirelire, une procédure de recouvrement de la créance peut être engagée par TOGETHRUST.

TOGETHRUST se réserve le droit de faire appel à des partenaires pour le recouvrement de la créance impayée au titre du Prêt.

À la date des présentes, TOGETHRUST a donné mandat à (**en cours de sélection**), pour exercer toute action de recouvrement au titre du Prêt.

Nonobstant les rappels effectués par TOGETHRUST et les mesures de recouvrement mises en œuvre par son partenaire de recouvrement, ces derniers ne sauraient être tenus pour responsables du non-respect des obligations du Participant Bénéficiaire au titre du Service, et notamment de son obligation de rembourser les cotisations qui lui ont été versées en vertu du Prêt.

ARTICLE 11 – Règles de bonne conduite

Conformément à l'article L. 548-6 du CMF, TOGETHRUST est tenu au respect des règles de bonne conduite suivantes :

- Se comporter d'une manière honnête, équitable, transparente et professionnelle en tenant compte des droits et des intérêts des Utilisateurs ;
- Documenter toutes les mesures raisonnables visant à détecter et empêcher les risques de conflits d'intérêts pouvant se poser dans le cadre de son activité ;
- Respecter des règles de bonne conduite et d'organisation qui tiennent compte de la nature des opérations effectuées ;
- Respecter les exigences en matière de LCB/FT ;
- Veiller à ce que le Projet présenté soit prédéfini en termes d'objet, de montant cible de financement, de calendrier, de description chiffrée de l'utilisation des fonds ;
- Fournir aux Participants les informations concernant le Projet du Participant Bénéficiaire ;
- Mettre en garde les Participants sur les risques liés au financement participatif et les risques d'un endettement excessif

- Informer les Participants sur les modalités de sa rémunération ;
- Fournir aux Participants un Contrat de Prêt type ;
- Définir et organiser les modalités de suivi des opérations de financement et la gestion des opérations jusqu'à leur terme.

ARTICLE 12 – Modalités financières

12.1. Rémunération de TOGETHRUST

En contrepartie de la fourniture du Service, TOGETHRUST perçoit une commission (« **Commission** ») en fonction du montant des distributions prévues par Participant.

Si le montant total des Distributions est inférieur à 400,00€, TOGETHRUST perçoit une Commission de 2% des sommes versées par chaque Utilisateur dans la Tirelire. Si le montant total des Distributions est supérieur ou égal à 400,00€, TOGETHRUST perçoit une Commission de 4% des sommes versées par chaque Utilisateur dans la Tirelire.

L'Utilisateur peut à tout moment accéder à l'information sur les montants des Commissions tels que présentés dans l'historique des Tirelires sous l'intitulé « Frais de Cotisation ».

12.2. Facturation

TOGETHRUST transmet une facture sur un support durable par courriel lorsque :

- L'Utilisateur en fait la demande ; ou
- Le montant de la facture est supérieur ou égal à vingt-cinq (25) euros taxe sur la valeur ajoutée comprise (« **TVA comprise** »).

ARTICLE 13 – Durée

Les présentes Conditions Générales sont conclues pour une durée indéterminée.

Chaque Partie pourra y mettre un terme selon les conditions visées à l'article 17 « Résiliation » des présentes.

ARTICLE 14 – Absence du droit de rétractation

L'Utilisateur reconnaît que conformément à l'article R. 548-6 du CMF, il n'a pas de droit de rétractation pour l'utilisation du Service.

Toutefois, l'Utilisateur peut annuler sa participation à une Tirelire dans les conditions de l'article 8.4.2 des présentes.

ARTICLE 15 – Réclamations

15.1. Réclamation

En cas de réclamation concernant le Site ou le Service, les Utilisateurs devront présenter une demande écrite au Support Client de TOGETHRUST dans les conditions suivantes :

Support Client :

- Courrier électronique à l'adresse suivante :

contact@togethrust.info

ou

- Courrier à l'adresse suivante :

Société TOGETHRUST - Service Client 23, rue d'Anjou – 75008 Paris

TOGETHRUST s'engage à traiter dans les meilleurs délais la réclamation.

15.2. Médiation

Dans le cas où un litige n'aurait pu être réglé dans le cadre d'une réclamation portée par un Utilisateur auprès du Support Client, la Partie concernée pourra, dans le délai d'un an à compter de l'envoi de sa réclamation, saisir gratuitement le :

Médiateur de la consommation (**En cours de sélection**)

Adresse postale : (**A compléter**)

Courriel : (**A compléter**)

Site internet : (**A compléter**)

Il est précisé qu'un litige ne pourra être examiné par le médiateur de la consommation si la Partie concernée ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige dans le cadre de la procédure de traitement des réclamations visées à l'article 15.1 des présentes.

ARTICLE 16 – Responsabilité

Responsabilité de TOGETHRUST :

TOGETHRUST se conforme aux obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables dans le cadre de la fourniture du Service.

TOGETHRUST a recours à des prestataires tiers pour le développement du Site et ne sera en aucun cas responsable de la défaillance de ces prestataires et des conséquences de cette défaillance sur la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données du Site, sans préjudice de ses engagements au titre de la protection des données personnelles, dans les conditions de l'article 20 des présentes.

TOGETHRUST est tenu à une obligation de moyens pour la fourniture du Service et plus généralement pour l'exécution des présentes Conditions Générales.

TOGETHRUST ne sera en aucun cas responsable de la défaillance du Participant Bénéficiaire au titre du remboursement du Prêt.

De même, TOGETHRUST ne sera pas responsable de l'annulation par un Participant, de sa Cotisation dans les conditions de l'article 8.4.2 des présentes.

Responsabilité de l'Utilisateur :

L'Utilisateur est seul responsable de la gestion et de la sécurisation de ses moyens de connexion sur le Site.

L'Utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct qu'il est susceptible de causer du fait d'informations inexactes, incomplètes et/ou trompeuses qu'il fournirait lors de son utilisation du Site ou en l'absence de mise à jour de ces informations, ce que l'Utilisateur reconnaît expressément.

Par ailleurs l'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un Service rendu par internet et, en particulier, reconnaître :

- Qu'il a connaissance des aléas de la fourniture du Service sur internet ;

- Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur, de son téléphone mobile et/ou de son réseau informatique, lui permettent l'utilisation du Service et l'accès au Site ;
- Qu'il reconnaît être le seul responsable de ses accès sur internet.

ARTICLE 17 – Résiliation

17.1. Modalités de la résiliation

Résiliation pour convenance :

Chacune des Parties peut à tout moment résilier les présentes dans les conditions suivantes :

- L'Utilisateur à tout moment et sans préavis ;
- TOGETHRUST à tout moment sous un préavis de quinze (15) jours sauf en cas de résiliation pour manquement.

La Partie qui résilie en informe l'autre Partie par notification en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception qui peut être sous format électronique. La notification mentionne :

- Les motifs de résiliation ;
- La volonté de résilier les présentes ;
- L'intention d'appliquer la présente clause.

La résiliation prend effet quinze (15) jours après la date d'expédition de la notification de résiliation par la Partie à l'initiative, ou lorsqu'une Tirelire est en cours, à la date du terme de la Tirelire.

Résiliation pour manquement :

En cas de manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes, et à l'exception d'un cas de Force majeure selon les conditions de l'article 23 des présentes, une Partie peut mettre en demeure la Partie défaillante, en lui enjoignant de remédier à ses manquements au titre des présentes et respecter ses engagements.

La mise en demeure est notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception électronique ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À défaut pour la Partie défaillante d'avoir rectifié le manquement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de la mise en demeure, l'autre Partie pourra mettre fin au Contrat de plein droit et par tout moyen.

La mise en demeure mentionne l'intention d'appliquer la présente clause, le délai susmentionné et la résiliation, conséquence de la non-exécution de la Partie mise en demeure.

Par ailleurs, TOGETHRUST se réserve le droit d'interrompre le Service et de résilier les présentes, notamment dans les conditions suivantes :

- Violation par l'Utilisateur des Droits de Propriété Intellectuelle de TOGETHRUST ;
- Usage du Site pouvant porter préjudice à un tiers ou qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;

- Acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ;
- Annulation abusive des Cotisations ;
- Utilisation abusive du Support Client, une telle utilisation s'entendant d'une moyenne sollicitations à plusieurs reprises par jour sans motif réel ;
- Comportement inapproprié à l'égard les autres Utilisateurs ou du support Client ;
- Absence de réponse de la part de l'Utilisateur aux demandes de vérification des justificatifs relatifs à LCB/FT ;
- Déclaration par l'Utilisateur de fausses informations lors de son inscription ;
- Utilisation du Service à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

TOGETHRUST notifie sa décision de résiliation par courrier recommandé avec accusé de réception qui peut être sous format électronique. La notification mentionne :

- Les motifs de résiliation ;
- La volonté de résilier les présentes ;
- L'intention d'appliquer la présente clause.

La résiliation prend effet quinze (15) jours après la date d'expédition de la notification de résiliation ou lorsqu'une Tirelire est en cours, à la date du terme de la Tirelire.

17.2. Conséquences de la résiliation

Nonobstant une résiliation, pour les Utilisateurs Participants d'une Tirelire avant la date d'effet de la rupture des Conditions Générales, les droits et obligations des Parties, y compris envers les Participants, prévus par les Conditions Générales continueront jusqu'au terme de la Tirelire.

La prise d'effet de la résiliation mettra fin aux différents engagements et obligations pris par les Parties aux termes des présentes.

La prise d'effet de la résiliation entraînera l'arrêt immédiat de la fourniture du Service à l'Utilisateur. Cet arrêt comprend également la suppression du Compte Client.

La suppression du Compte Client prend effet dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de prise d'effet de la résiliation des présentes.

Le cas échéant et avant toute suppression du Compte Utilisateur, l'Utilisateur reçoit sur son courrier électronique et dans un Support durable, l'ensemble des factures et des Contrats de Prêts relatif à son activité sur le Site.

ARTICLE 18 – Propriété Intellectuelle

TOGETHRUST est propriétaire de l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels, ou de tout autre élément composant le Site, à l'exception des informations renseignées par l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle de TOGETHRUST ;

Aucune fonctionnalité liée au Service, au Site ne peut être utilisée par l'Utilisateur avec l'objet ou avec l'effet de porter atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle attachés aux Services, au Site et aux éléments qui les composent.

A ce titre, l'Utilisateur s'engage expressément :

- A n'utiliser rigoureusement le Site qu'à la seule fin de bénéficier du Service ;
- A ne pas porter atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle de TOGETHRUST sur son Site, les éléments qui les composent, ses marques, ni à ceux détenus par les prestataires tiers sur les éléments qu'ils mettent en ligne sur le Site au moyen du Service ;
- A ne pas reconstituer, tenter de reconstituer ou aider à reconstituer, à partir du Site ou de l'un quelconque de ses éléments, un site ou un service visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, un Service identique ou comparable, en tout ou partie, au Service ;
- A ne pas décompiler ou procéder à toutes manœuvres d'ingénierie inversée sur les éléments du Site ou de l'un quelconque de ses éléments.

ARTICLE 19 – Maintenance du Site

En cas d'interruption du Service pour des raisons techniques (maintenance, de sécurité ou de gestion de stockage), TOGETHRUST informera l'Internaute dans un délai raisonnable avant l'interruption.

Dans ce cadre, TOGETHRUST indiquera la durée prévisible de l'interruption du Service.

TOGETHRUST s'engage à informer, dès qu'il en aura connaissance, l'Utilisateur de tout dysfonctionnement technique affectant son système et susceptible d'entraîner une interruption du Service.

Toute interruption du Service non programmée et non fautive ne saurait engager la responsabilité de TOGETHRUST. En cas de survenance d'un cas de force majeure, TOGETHRUST s'engage à faire tout son possible pour rétablir le Service dans les plus brefs délais.

L'Utilisateur s'engage à informer TOGETHRUST lorsqu'il aura connaissance ou constatera un dysfonctionnement du Service.

ARTICLE 20 – Données personnelles et cookies

20.1. Traitement des données personnelles

Afin d'assurer l'utilisation du Service, TOGETHRUST réalise des traitements de données à caractère personnel au sens du RGPD et de la loi Informatique et Libertés (« LIL »), du 6 janvier 1978, en sa version modifiée par le décret N°2019/538 du 29 mai 2019.

TOGETHRUST traite les données personnelles de l'Utilisateur conformément à la Politique de confidentialité <https://togethrust.com/static/pdf/data-policy.pdf>.

Le Prestataire de paiement traite les données personnelles de l'Utilisateur conformément à sa Politique de confidentialité <https://stripe.com/fr/privacy>.

En acceptant les présentes Conditions Générales, l'Utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté la Politique de confidentialité.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité sur ses données personnelles. L'Utilisateur exerce ses droits au titre du RGPD par courriel à l'adresse : contact@togethrust.info ou via la fenêtre « Nous contacter » sur le Site.

L'Utilisateur reconnaît que l'exercice du droit d'opposition au traitement des données personnelles nécessaires à l'exécution des Services peut entraîner la résiliation des présentes.

20.2. Cookies

Les cookies permettent de simplifier, compléter et personnaliser l'utilisation du Site Internet. Ils peuvent être déposés directement par TOGETHRUST ou par ses partenaires tiers (« **cookies Tiers** ») pour permettre d'analyser l'utilisation du site.

Seuls les cookies nécessaires au fonctionnement du Site sont utilisés par TOGETHRUST.

ARTICLE 21 – Convention sur la preuve

21.1. Activité de l'Utilisateur

La preuve des obligations découlant des présentes pourra être rapportée par tout moyen et sur tout support durable constatant les obligations portées par les présentes.

En conséquence, l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que le Prêt puisse être établi et conservé sur tout Support durable, conformément à l'article R.548-8 du Code Monétaire et Financier.

L'Utilisateur reconnaît expressément et accepte :

- L'enregistrement de sa navigation sur le Site, et notamment ses « clics » de souris ou autre périphérique, comme mode de preuve des obligations souscrites via le Site ; notamment pour la validation des CGU du Site ainsi que celles du Prestataire de services de paiement
- Que ces enregistrements effectués par TOGETHRUST ont pleine valeur probante à son égard ;
- Qu'en cliquant sur le bouton d'acceptation des Conditions Générales, il conclut un contrat ayant force obligatoire avec TOGETHRUST ;
- Que toute opération effectuée, après s'être authentifié avec son mot de passe sur le Site, est réputée effectuée par lui-même ;
- Tout document signé de manière dématérialisée par l'intermédiaire du Site et/ou dans le cadre du Service vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

21.2. Relations entre Utilisateurs

Du fait de la nature du Service, les Utilisateurs ont vocation à interagir entre eux.

L'Utilisateur reconnaît et accepte, en application des articles 1368 et 1363 et suivants du Code civil, que :

- Les informations délivrées par TOGETHRUST par courrier électronique ou sur tout support accessible depuis le Compte Client, sur le Site font foi entre les Utilisateurs jusqu'à preuve du contraire et reçoivent la même force probante qu'un écrit manuscrit ;
- Toutes les données reprises dans la base de données informatiques de TOGETHRUST relatives notamment aux Services, à la Tirelire, aux demandes et confirmations reçues de l'Utilisateur, aux notifications envoyées, aux accès, retraits, remboursements, et autres, feront foi entre les Utilisateurs jusqu'à preuve du contraire.

ARTICLE 22 – Sécurité technique

TOGETHRUST s'engage à faire ses meilleurs efforts et à se conformer à l'état de l'art en matière de sécurité afin que l'accès aux installations et équipements informatiques de TOGETHRUST soit protégé de manière à limiter le risque d'accès de tiers non autorisés à des données confidentielles de l'Utilisateur.

Toutefois, TOGETHRUST ne saurait être responsable des incidents techniques pouvant survenir malgré les dispositifs mis en œuvre.

ARTICLE 23 – Force majeure

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de Force majeure venant empêcher l'exécution de ses obligations et la réalisation des Services par TOGETHRUST, l'application des présentes Conditions Générales serait immédiatement suspendue.

Par ailleurs, TOGETHRUST informera l'Utilisateur de la cessation du cas de Force majeure et l'exécution des présentes reprendra alors immédiatement à la date de cette notification, sauf volonté contraire des Parties.

Constituent notamment un cas de Force majeure le piratage informatique du Site, les champs magnétiques, les guerres et actes de terrorisme.

ARTICLE 24 – Stipulations diverses

24.1. Entrée en vigueur et modification

Les Conditions Générales prennent effet à compter de leur publication sur le Site et restent en vigueur jusqu'à leur modification partielle ou totale par TOGETHRUST.

TOGETHRUST peut modifier à tout moment les Conditions Générales.

L'Utilisateur doit se référer à la dernière version des Conditions Générales qui sera accessible sur le Site à la date de consultation du Site.

TOGETHRUST se réserve également le droit de modifier ou de faire évoluer à tout moment le Site, le Service, ses Commissions et les conditions d'accès. Ces modifications entreront en vigueur pour les tiers dès leur mise en ligne sur le Site et pour les Utilisateurs, dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification des Conditions Générales modifiées aux Utilisateurs.

L'Utilisateur peut obtenir une copie des Conditions Générales sur simple demande écrite adressée à TOGETHRUST (courriel : contact@togethrust.info – adresse postale : Société TOGETHRUST – Service Client – 23, rue d'Anjou – 75008 Paris).

24.2 Divisibilité

Dans le cas où l'une ou plusieurs stipulations contenues dans les Conditions Générales seraient déclarées nulles, la validité des autres stipulations des présentes n'en est en aucunement affectée.

Les stipulations déclarées nulles seront, conformément à l'esprit et à l'objet des présentes, remplacées par d'autres stipulations valables, qui, eu égard à leur portée se rapprochent dans toute la mesure permise par la loi, des stipulations déclarées nulles.

24.3 Intégralité

Sauf stipulation contraire, les Conditions Générales contiennent de façon complète et exclusive l'ensemble des termes applicables à l'objet des présentes et annulent et remplacent toutes négociations, communications, déclarations et engagements antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les Parties quant à l'objet des présentes.

Les Conditions Générales priment sur tout support d'information, y compris d'éventuelles conditions particulières qui viendraient les compléter. En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions générales du Prestataire de paiement, ces dernières prévaudront vis-à-vis de l'Utilisateur.

24.4 Cession

TOGETHRUST se réserve le droit de céder à tout tiers de son choix qui remplit les exigences réglementaires, tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales.

L'Utilisateur ne peut céder à un tiers, tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 25 – Résolution des litiges

25.1. Résolution amiable

L'Utilisateur et TOGETHRUST s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige ou toute insatisfaction d'une des Parties dans le cadre de la fourniture du Service.

Cette résolution amiable des litiges se déroule selon les modalités et conditions de l'article 15.1 des présentes.

25.2. Accès au médiateur

L'Utilisateur pourra recourir à la médiation selon les modalités et conditions de l'article 15.2 des présentes.

ARTICLE 26 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

Sans préjudice à la faculté du Consommateur de saisir la juridiction du lieu où il demeure conformément à l'art. R. 631-3 Code de la consommation et toute autre disposition impérative contraire et à défaut d'accord amiable intervenu entre les Parties, tout litige relatif à leur exécution, leur interprétation ou leur validité, relèvera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

ARTICLE 27 – Langues

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.